

DÉPARTEMENT
DE
SEINE ET MARNE
Arrondissement de Fontainebleau



Mairie de La Genevraye

3 route de Nemours 77690 La Genevraye
01 64 45 83 81- mairie@lagenevraye.fr

à La Genevraye, le 20 janvier 2025

Lettre publique à destination des habitants

Situation du chauffage de l'école Maurice Martin – Mise au point

Chères habitantes, chers habitants,

La commune souhaite apporter une clarification complète et responsable concernant la panne de la chaudière de l'école Maurice Martin et les informations récemment diffusées publiquement à ce sujet.

1. Sur la réalité des conditions d'accueil des enfants

La panne de la chaudière est une situation sérieuse, survenue début janvier, prise en charge **immédiatement** par la commune en lien avec la direction de l'école, l'Éducation nationale et les prestataires techniques.

Nous affirmons avec la plus grande clarté que **les enfants n'ont jamais été accueillis dans des conditions de températures extrêmes**, contrairement à ce qui a été affirmé publiquement.

À aucun moment la santé ou la sécurité des élèves n'a été mise en danger.

Des organisations provisoires ont été mises en place sans délai afin d'assurer la continuité du service public d'éducation. Ces dispositifs sont suivis quotidiennement et adaptés en fonction des besoins réels constatés sur le terrain.

2. Sur les propos attribués aux équipes éducatives et aux agents

La commune tient à être parfaitement explicite :

les enseignants et les agents communaux ne se sont pas exprimés publiquement sur cette situation.

Il est inexact et inacceptable de prétendre parler au nom du corps enseignant ou des ATSEM, ou de leur attribuer des propos, des ressentis ou des témoignages, sans leur accord et hors de tout cadre institutionnel.

Nous démentons formellement plusieurs affirmations diffusées publiquement :

- **aucun stagiaire n'a été mobilisé en renfort** pour gérer une prétendue détresse des enfants ;
- un stagiaire actuellement présent dans l'école est en **simple observation pédagogique**, et n'est en aucun cas affecté à des missions de soutien émotionnel ;
- aucune organisation spécifique n'a été mise en place pour « consoler » des enfants, car les faits décrits ne correspondent pas à la réalité vécue.

Faire parler publiquement des agents, ou suggérer qu'ils témoigneraient d'un dysfonctionnement grave du service, relève d'une **utilisation abusive et infondée d'une parole supposée de fonctionnaires**, que la commune ne peut accepter.

3. Sur l'instrumentalisation du bien-être des enfants

La municipalité considère que **l'utilisation publique, approximative ou exagérée du ressenti supposé des enfants** franchit une limite.

À titre personnel comme institutionnel, il n'est pas acceptable d'exposer publiquement ce que des enfants pourraient ressentir, même de manière hypothétique.

Le bien-être des élèves est un sujet suffisamment sérieux pour ne pas être instrumentalisé, déformé ou utilisé à des fins de polémique.

Inventer ou amplifier des situations anxiogènes ne sert ni les enfants, ni les familles, ni l'école.

4. Sur la gestion du dossier et les démarches engagées

Contrairement à ce qui est parfois suggéré, la commune agit avec anticipation et sérieux.

Le 31 octobre 2025, soit **avant même la panne de la chaudière**, a été envoyé à la **CCMSL** dans le dispositif **CRTE** la demande d'action suivante : Rénovation énergétique de l'école Maurice Martin en vue d'améliorer l'efficacité énergétique.

En détail à été demandé :

- Le remplacement de la chaudière ou mise en place d'une pompe à chaleur
- l'isolation salles partie maternelle
- le remplacement des fenêtres.

Mairie de La Genevraye - 3 route de Nemours 77690 La Genevraye - 01 64 45 83 81

www.lagenevraye.fr



Dès le **10 décembre 2025**, la commune a signé un **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)** avec le sous-préfet de Fontainebleau, Yannis Bouzar, portant sur le **renforcement des performances thermiques du bâtiment** de l'école municipale et de la Mairie.

Ces démarches sont documentées, formalisées et engagées avec les services de l'État.

Nous rappelons par ailleurs un point essentiel :

la commune peut engager les travaux sans attendre la notification des subventions, celles-ci pouvant être attribuées après le démarrage des opérations, conformément aux règles en vigueur. Il est donc parfaitement possible de conjuguer rigueur administrative et réactivité opérationnelle.

5. Notre ligne de conduite

La municipalité, avec l'ensemble du conseil municipal, agit dans un cadre clair :

- protéger les enfants,
- respecter et protéger les équipes éducatives et les agents communaux,
- traiter les dossiers techniques avec sérieux,
- refuser toute polémique fondée sur des faits inexacts ou déformés.

Les habitants et les familles continueront d'être informés **de manière factuelle, régulière et responsable**, exclusivement par les canaux officiels de la commune et de l'école.

Le Maire
et le Conseil municipal
de La Genevraye



Pascal OTLINGHAUS

